

# Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

– éd. 2016

FAITS ET  
CHIFFRES

## Emploi et caractéristiques des agents dans les trois versants de la fonction publique

■ En 2014, **62 % des agents de la fonction publique** sont des femmes (**46 %** dans le secteur privé). Ce taux est de **55 %** dans la fonction publique de l'État (FPE), **61 %** dans la fonction publique territoriale (FPT) et **78 %** dans la fonction publique hospitalière (FPH).

### Par catégorie hiérarchique

■ Dans la fonction publique, les **femmes représentent 64 % des effectifs de catégorie A, 63 % de catégorie C, et 56 % de catégorie B.**

■ **61 % des agents de catégorie A sont des femmes dans la FPE** (45 % des personnels civils de catégorie A hors enseignants), **42 %** en catégorie B et **53 %** en catégorie C.

■ **La FPT compte 61 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B** (principalement dans les filières sociale et administrative) et **61 % en catégorie C.**

■ **La FPH compte 74 % de femmes en catégorie A** (en forte progression depuis le passage en A du corps des infirmiers), **83 % en catégorie B et 78 % en catégorie C.**

### Dans les emplois de direction

■ Parmi les **121 490 postes dans les corps et emplois A+, 40 % sont occupés par des femmes** en 2014. Elles représentent 34 % des 22 792 postes dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD) : 38 % dans la FPE (dont 31 % dans les ESD), 52 % dans la FPT (dont 28 % dans les ESD) et 46 % dans la FPH (tous les A+ sont classés en ESD dans ce versant).

■ Parmi les **103 663 agents titulaires et contractuels A+ de la FPE, 38 % sont des femmes.** Elles représentent **31 % des 10 568 agents de l'encadrement supérieur et des emplois de direction** (dont **22 % dans les corps et emplois à la décision du Gouvernement**), **57 %** des 12 321 agents des corps **d'inspection, contrôle et expertise** et **36 %** des 80 774 agents de **l'enseignement supérieur, recherche et assimilés.**

■ On compte 64 % de femmes dans les corps et emplois des juridictions judiciaires, ainsi que 30 % des recteurs, 27 % des secrétaires généraux et 34 % des directeurs d'administration centrale, 14 % des ambassadeurs, 12 % des préfets.

■ Dans la **FPH, les femmes représentent 45 % du corps des directeurs d'hôpitaux (DH)**, dont 26 % des DH nommés sur emplois fonctionnels, 45 % de DH hors classe et 52 % de DH classe normale.

■ Dans les trois versants de la fonction publique, **les hommes sont systématiquement plus âgés que les femmes dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction** (+3 ans dans la FPE, +4 ans dans la FPT et +5 ans dans la FPH). La part des femmes est systématiquement supérieure chez les moins de 30 ans, et inférieure chez les plus de 50 ans (-11 points de pourcentage dans la FPE, -17 points dans la FPT et -18 points dans la FPH), ce qui semble démontrer une féminisation récente des emplois de direction.

### Par ministères, filières et métiers

■ **Les ministères les plus féminisés sont l'Éducation nationale et le Travail (71 % pour chacun), et les moins féminisés la Défense (22 %) et l'Outre-mer (29 %).**

■ Les filières les plus féminisées dans la **fonction publique territoriale sont les filières sociale et médico-sociale (9 femmes pour 10 agents), administrative (82 %), médico-technique (78 %) et animation (72 %).** Les filières les moins féminisées sont les filières Incendie et secours (4,8 %), Sécurité - Police municipale (21 %).

■ **Dans la fonction publique hospitalière, les filières administrative et soignante comptent respectivement 89 % et 87 % de femmes,** alors que la filière technique ouvrière ne compte que 35 % de femmes.

■ **82 % des professeurs des écoles, 16 % des militaires, 95 % des assistants maternels (FPT) et 52 % des médecins (y compris internes FPH) sont des femmes.**

### Titulaires et contractuels

■ **La fonction publique compte 64 % de femmes parmi les titulaires et 67 % parmi les contractuels** (personnels civils) : 60 % de titulaires et 60 % de contractuels dans la FPE ; 59 % de titulaires et 68 % de contractuels dans la FPT ; 81 % de titulaires et 78 % de contractuels dans la FPH.

### Par âge

■ Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de **43,0 ans pour les femmes et de 42,8 ans pour les hommes** : dans la FPE, 42,8 ans pour les femmes et 41,6 ans pour les hommes ; dans la FPT, 44,7 ans pour les femmes et 44,4 ans les hommes ; dans la FPH, 41,1 ans pour les femmes et 43,2 ans pour les hommes.

## Travailleurs handicapés

■ Dans la fonction publique, **59 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont des femmes** : 55 % dans la FPE, 52 % dans la FPT et 76 % dans la FPH.

## Par niveau de diplôme

■ **50 % des agents de la fonction publique ont un diplôme de l'enseignement supérieur (53 % des femmes et 46 % des hommes)**, contre 34 % dans le secteur privé (36 % des femmes et 31 % des hommes). Dont : 70 % des agents de la FPE (76 % des femmes et 62 % des hommes) ; 27 % dans la FPT (31 % des femmes et 21 % des hommes) ; 48 % dans la FPH (47 % des femmes et 52 % des hommes).

## Recrutements externes, changements de statut et mobilité

■ Dans la FPE, en 2014, **45 035 recrutements externes ont été effectués, dont 67 % de femmes** (résultats partiels).

■ **Les femmes réussissent mieux que les hommes le concours d'accès aux postes de catégorie A** (60 % de femmes parmi les présents et 71 % parmi les recrutés), moins bien en catégories B (56 % de femmes parmi les présents et 53 % parmi les recrutés) et C (58 % de femmes parmi les présents et 46 % parmi les recrutés). Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (69 % de femmes parmi les candidats), où les recrutements sont majoritairement féminins (73 % des lauréats).

■ En 2015, au concours externe de l'ÉNA, ont été reçus 11 femmes et 32 hommes (pour 277 femmes et 398 hommes présents) ; au troisième concours, 2 femmes et 7 hommes (pour 24 femmes et 50 hommes présents). En 2014, au concours externe, 11 femmes et 32 hommes ont été reçus (pour 248 femmes et 372 hommes présents) ; au troisième concours, ont été reçus 2 femmes et 7 hommes (pour 25 femmes et 61 hommes présents).

■ **Mobilité** : 4 % des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2013 et 2014 : 4,1 % de femmes et 3,8 % d'hommes.

■ **Mobilité géographique** (changement de zone d'emploi) : elle a concerné entre 2013 et 2014, 6,7 % des femmes et 6,9 % des hommes dans la FPE ; 1,5 % des femmes et 1,3 % des hommes dans la FPT ; 2,6 % des femmes et 3,8 % des hommes dans la FPH.

■ **Mobilité statutaire** : parmi les titulaires civils des ministères en disponibilité, 66 % sont des femmes ; parmi les agents en hors cadre, 69,5 % sont des hommes.

## Retraite

■ **Sur les 41 344 fonctionnaires civils de la FPE** (hors la Poste et Orange) dont la pension est entrée en paiement en 2015, **56 % étaient des femmes** ; dans la FPT, **sur 33 167 fonctionnaires, il y avait 52 % de femmes** ; et dans la FPH, **sur 21 026 titulaires, 77 % de femmes**.

■ Le montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct en paiement au 31 décembre 2015 était, dans la FPE (pensions civiles, hors la Poste et Orange) **de 2 043 euros pour les femmes et 2 443 euros pour les hommes** ; dans la FPT (CNRACL), **de 1 175 euros pour les femmes et 1 363 pour les hommes** ; et pour la FPH (CNRACL) **de 1 476 euros pour les femmes et 1 574 euros pour les hommes**.

## Rémunérations

■ En 2014, le salaire net mensuel (exprimé en équivalent temps plein annualisé) est, dans la FPE, **de 2 318 euros pour les femmes et 2 715 euros pour les hommes** ; dans la FPT **de 1 800 euros pour les femmes et 1 984 euros pour les hommes** ; dans la FPH **de 2 098 euros pour les femmes et de 2 653 euros pour les hommes** (dans le **secteur hospitalier public de 2 140 euros pour les femmes et 2 723 euros pour les hommes** ; dans le **secteur social et médico-social, de 1 755 euros pour les femmes et de 1 902 euros pour les hommes**) ; dans le secteur privé, il est de 1 963 euros pour les femmes et 2 411 euros pour les hommes.

## Formation

■ En 2014, les agents des ministères (hors enseignement) ont eu en moyenne 7,9 jours de formation statutaire et professionnelle, autant pour les femmes que pour les hommes.

## Organisation du temps de travail et congé parental

■ **82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes dans la fonction publique** (921 194 postes pour un total de 1 118 887 postes). **24 % des femmes titulaires sont à temps partiel, contre 5 % des hommes** dans la fonction publique. Dans la fonction publique de l'État, sur les **5 852 agents en congé parental, 94 % sont des femmes ; elles sont 96 % dans la FPT**.

[Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés pour l'année 2014]